



Province de Québec
Municipalité de Pointe-aux-Outardes

AVIS PUBLIC

Consultation publique **Avis d'assemblée de consultation publique**

Aux personnes intéressées par les projets de règlements numéro 357-20 modifiant le plan d'urbanisme et numéro 358-20 modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Projets de règlements numéro 357-20 et numéro 358-20

Lors d'une séance tenue le 12 avril 2021, le Conseil a adopté les projets de règlements numéro 357-20 modifiant le plan d'urbanisme et numéro 358-20 modifiant le règlement de zonage.

2. Objets

Le projet numéro 357-20 modifiant le plan d'urbanisme vise à créer une nouvelle aire industrielle, à créer une nouvelle aire mixte et à remplacer le plan des grandes affectations, et ce, par un nouveau plan en relation avec les limites des propriétés et des limites géographiques pertinentes. Le règlement numéro 358-20 modifiant le règlement de zonage a pour objet de créer une nouvelle zone industrielle favorisant le développement d'une entreprise de transformation d'argile, de créer deux nouvelles zones mixtes favorisant des développements commerciaux, de modifier le plan de zonage pour intégrer ces zones, d'autoriser certains usages en zones forestières, de modifier la classification des usages portant sur la classe de services associés à l'habitation et de régir l'élevage de poules et les ruchers. Certaines dispositions du règlement de zonage sont susceptibles d'approbation référendaire.

3. Consultation publique

Une assemblée publique de consultation aura lieu mardi, le 25 mai 2021 à 19 h 00 à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville. Au cours de cette assemblée, le maire ou le conseiller désigné par ce dernier expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur adoption. Cette assemblée publique sera tenue sans la présence du public. Elle sera enregistrée et diffusée sur le site web de la municipalité. Une copie des projets de règlement susmentionnés peut être consultée sur ce même site web.

4. Commentaires et questions

Les citoyens peuvent déposer des questions ou commentaires par courriel à l'adresse suivante danial.h@pointe-aux-outardes.ca pendant les quinze (15) jours suivant la diffusion de la captation vidéo de l'assemblée publique de consultation ou par téléphone dans le même délai, soit au (418) 567-2203.

Donné à Pointe-aux-Outardes, le 11^e jour du mois de mai 2021.

Dania Hovington
Directrice générale/secrétaire-trésorière